



Bruxelles, le 27 juin 2023
(OR. en)

11060/23

COH 49	ENV 748
CLIMA 322	ENER 387
CADREFIN 96	COMPET 669
POLGEN 83	AGRI 361
PECHE 257	JEUN 167
POLMAR 40	MI 566
ECOFIN 645	RECH 296
EMPL 327	SOC 473
SUSTDEV 99	TRANS 279
EDUC 265	MIGR 224

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 27 juin 2023

Destinataire: Délégations

N° doc. préc.: 10594/23

Objet: Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'Union
- Conclusions du Conseil (27.06.2023)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'Union, approuvées par le Conseil des affaires générales lors de sa 3962^e session qui s'est tenue le 27 juin 2023.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

**sur le rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions
sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'Union**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

- 1) ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le quatrième rapport sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE présenté par la Commission le 9 décembre 2022¹;
- 2) RAPPELLE les conclusions du Conseil du 2 décembre 2020 sur le troisième rapport de la Commission sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE (ci-après dénommées "stratégies") présenté le 23 septembre 2020;
- 3) SOULIGNE l'importance que revêtent l'attachement politique constant des pays participants aux stratégies et leur adhésion continue à celles-ci, à tous les niveaux, ainsi que la contribution apportée par la Commission, en tant que conseiller stratégique, sous la forme d'un soutien opérationnel, à la fois technique et financier. RÉAFFIRME l'importance que revêtent des structures d'appui stables en matière de gouvernance dans le cadre des stratégies ainsi qu'un soutien continu de la Commission et de ses services compétents en faveur de la gouvernance. INSISTE sur l'importance que revêtent la résilience et la souplesse de toutes les parties prenantes des stratégies et des structures pour ce qui est de relever les défis politiques, économiques et sociaux qui se posent actuellement;
- 4) ENCOURAGE la Commission à continuer de soutenir les États membres et les pays tiers dans les efforts qu'ils déploient pour participer aux stratégies;

¹ Doc. ST 15883/22 + ADD 1.

- 5) PREND ACTE des conclusions du rapport et du rôle que jouent les stratégies dans la promotion de la cohésion au moyen d'une collaboration intersectorielle, transnationale et à plusieurs niveaux visant à apporter des solutions communes à des défis communs. RECONNAÎT que les stratégies sont des outils utiles pour assurer la transition écologique, numérique et socialement durable, ainsi que la croissance et le développement au niveau régional. En vue d'une meilleure mise en œuvre des stratégies, RÉAFFIRME la nécessité d'une utilisation optimale des ressources financières existantes, d'une meilleure utilisation des institutions existantes et d'une meilleure application de la législation actuelle, sur la base des trois conditions préalables concernant ces stratégies;
- 6) ENCOURAGE les structures que prévoient les stratégies pour ce qui est de soutenir l'Ukraine et de contribuer à sa reconstruction sans délai. Dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'UE est déterminée à soutenir, conjointement avec ses partenaires, le rétablissement et la reconstruction de l'Ukraine. PREND ACTE du travail que l'Ukraine a accompli en 2022 en exerçant la présidence de la stratégie de l'UE pour la région du Danube, tout en défendant son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale contre l'agression russe. INVITE les pays participant aux stratégies à rechercher des possibilités de coopérer de manière encore plus étroite avec l'Ukraine et la République de Moldavie en pratique;
- 7) MET EN EXERGUE le rôle que les stratégies peuvent jouer dans le processus d'élargissement. Les stratégies sont bien adaptées pour faciliter la compréhension de l'acquis de l'UE tout en renforçant les capacités administratives relatives à différentes politiques de l'Union, y compris la politique de cohésion et le principe de gestion partagée. ENCOURAGE l'ensemble des principales parties prenantes à explorer plus avant le recours aux stratégies pour ce qui est de faciliter le processus d'élargissement, de soutenir la cohésion économique, sociale et territoriale et de la résilience, ainsi que d'instaurer un climat de confiance entre des pays voisins;
- 8) RECONNAÎT l'importance que revêtent les stratégies pour ce qui est de relier les actions locales et régionales aux priorités politiques européennes, notamment sur la base d'une planification participative dans le cadre de toutes les stratégies. SOULIGNE qu'il importe de faciliter la participation des organisations de la société civile, des jeunes, du monde universitaire et des entreprises à la mise en œuvre des stratégies;

- 9) SOULIGNE qu'il importe que les responsables de la mise en œuvre des stratégies soient dotés de mandats précis, d'une capacité décisionnelle efficace et d'une vision claire inscrivant leur travail dans le contexte politique plus large des pays participant aux stratégies et de l'UE. INVITE les pays et régions participants à renforcer davantage le lien entre les stratégies et les parties prenantes nationales, régionales et locales, ainsi que le niveau politique;
- 10) SE FÉLICITE des possibilités offertes par l'ancrage des stratégies dans des programmes pertinents de la politique de cohésion, ce qui permet de financer et de mettre en œuvre les priorités des stratégies au moyen des fonds existants dans les pays participant aux stratégies. APPELLE la Commission à faciliter ce processus d'ancrage tout au long de la période de financement. DEMANDE la mise en place de nouveaux réseaux d'autorités de gestion, ainsi que le renforcement des réseaux existants, pour l'ensemble des quatre stratégies. ENCOURAGE les autorités de gestion, avec le soutien de la Commission, à faciliter un financement au titre de programmes nationaux et régionaux d'une manière coordonnée;
- 11) SALUE les efforts déployés par la Commission pour renforcer le soutien apporté aux stratégies par l'intermédiaire des programmes Interreg et des dispositions du règlement Interreg, ainsi que pour encourager de nouvelles synergies avec les programmes en gestion directe grâce à la communication, à des ateliers et aux points de contact pour les stratégies au sein de la Commission;
- 12) EST CONSCIENT de la nécessité de données solides sur l'incidence des stratégies, y compris concernant le financement mobilisé pour la mise en œuvre des stratégies, d'une communication stratégique sur les incidences et les résultats, et d'une appréciation de la valeur ajoutée au niveau de l'UE et au niveau macrorégional, ainsi que de la nécessité d'améliorer le suivi et l'évaluation et d'accroître la visibilité des résultats des stratégies. RECONNAÎT la responsabilité partagée qui incombe aux pays participant aux stratégies ainsi qu'à la Commission pour ce qui est de mécanismes de suivi et d'évaluation complets;

- 13) RECONNAÎT qu'il est utile, le cas échéant, de réexaminer les stratégies et d'ajuster leurs plans d'action afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement et de les adapter à l'émergence de nouveaux besoins et défis dans les différents domaines concernés;
 - 14) APPELLE la Commission à examiner les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs stratégiques et opérationnels exposés dans les présentes conclusions dans le prochain rapport sur la mise en œuvre des stratégies d'ici la fin de 2024.
-